

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Avril, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 11 Avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Hélène GUERY, David BONNEAU, Muriel CADOR, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, Eric MORNE, Carine VRIGNAUD, Cyril BEDIN.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien DURANDET (donne pouvoir à Patricka GUILLOTEAU), Cynthia CHATAIGNER, Guillaume MARTINEAU (donne pouvoir à Eric MORNE), Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Sébastien PERROTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyril BEDIN.

1. RÉOLUTION CONTRE L'AGROVOLTAÏSME

Le Conseil départemental de la Vendée, lors de sa séance du 13 décembre 2024, a pris une résolution contre l'agrivoltaïsme en appelant l'ensemble des collectivités vendéennes à se mobiliser également contre ce mode de production d'énergie. L'agrivoltaïsme a été autorisé en France par la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables adoptée en 2023.

Considérant que l'agrivoltaïsme présente des risques majeurs de déstabilisation de l'agriculture en raison de l'écart entre la rémunération de l'agriculteur et celle du producteur d'énergie.

Considérant également la nécessité de préserver les richesses paysagères du département de la Vendée.

Considérant que d'autres solutions de production d'énergie renouvelable existent et sont déjà en place.

Considérant la résolution jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la résolution contre l'Agrivoltaïsme annexée en pièce jointe de cette délibération.

Le Secrétaire de séance
Cyril BEDIN



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-François YOU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Avril, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 11 Avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Hélène GUERY, David BONNEAU, Muriel CADOR, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, Eric MORNE, Carine VRIGNAUD, Cyril BEDIN.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien DURANDET (donne pouvoir à Patricka GUILLOTEAU), Cynthia CHATAIGNER, Guillaume MARTINEAU (donne pouvoir à Eric MORNE), Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Sébastien PERROTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyril BEDIN.

2. CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UNE PASSERELLE LORA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché passé entre SOGETREL et Vendée Numérique pour la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale, l'exploitation du système d'information et la maintenance d'un réseau très bas débit LoRa et d'un cœur de réseau y compris la maintenance, Vendée Numérique sollicite l'autorisation de la Collectivité pour implanter une passerelle de type Lora, composée d'une flèche et d'un module électronique, destinée à recevoir les informations émises par des capteurs

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles la Collectivité autorise Vendée Numérique à utiliser ses installations pour implanter une passerelle LoRa dans l'Eglise.

La passerelle sera installée par SOGETREL ou une société sous-traitante. Son fonctionnement sera assuré à partir d'un raccordement spécifique à l'installation électrique existante de la Collectivité, suivant le schéma de principe présenté dans la convention.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement, une ou plusieurs fois, pour la même durée.

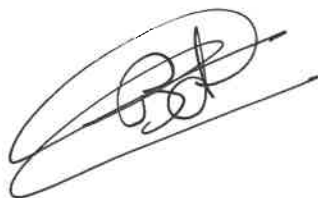
Compte-tenu d'une part du caractère d'intérêt général du réseau LoRa et d'autre part de la légèreté des passerelles installées, l'implantation des équipements est consentie à titre gracieux par la Collectivité à Vendée Numérique.

Monsieur le Maire présente la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la pose d'une passerelle LORA dans l'Eglise,
- **D'INFORMER** Vendée Numérique et la Sogetrel que le fonctionnement sera assuré à partir d'un raccordement spécifique à l'installation électrique existante,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Cyril BEDIN



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-François YOU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Avril, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 11 Avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Hélène GUERY, David BONNEAU, Muriel CADOR, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, Eric MORNE, Carine VRIGNAUD, Cyril BEDIN.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien DURANDET (donne pouvoir à Patricka GUILLOTEAU), Cynthia CHATAIGNER, Guillaume MARTINEAU (donne pouvoir à Eric MORNE), Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Sébastien PERROTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyril BEDIN.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER OUEST – TRANCHE N°2

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'Aménagement du Quartier Ouest a été lancé.

Suite à la réception d'un courrier du Conseil Départemental, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre des Amendes de Police peut être allouée à la Commune pour l'Aménagement du Quartier Ouest.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
TRAVAUX		SUBVENTION	
Aménagement Quartier Ouest	422 701.92 €	Amendes de police	15 000.00 €
		PDLA	20 000.00 €
		DETR/DSIL	84 540.00 €
		Fonds Vert	191 350.96 €
		Fonds de soutien	20 000.00 €
		Auto-Financement 22 %	91 810.96 €
TOTAL	422 701.92 €	TOTAL	422 701.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement du Quartier Ouest,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Secrétaire de séance
Cyril BEDIN



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-François YOU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Avril, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 11 Avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Hélène GUERY, David BONNEAU, Muriel CADOR, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, Eric MORNE, Carine VRIGNAUD, Cyril BEDIN.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien DURANDET (donne pouvoir à Patricka GUILLOTEAU), Cynthia CHATAIGNER, Guillaume MARTINEAU (donne pouvoir à Eric MORNE), Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Sébastien PERROTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyril BEDIN.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE FONDS DE SOUTIEN POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER OUEST – TRANCHE N°2

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un projet d'Aménagement du Quartier Ouest a été lancé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre du Fonds de soutien peut être allouée à la Commune pour l'Aménagement du Quartier Ouest.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
TRAVAUX		SUBVENTION	
Aménagement Quartier Ouest	422 701.92 €	Amendes de police	15 000.00 €
		PDLA	20 000.00 €
		DETR/DSIL	84 540.00 €
		Fonds Vert	191 350.96 €
		Fonds de soutien	20 000.00 €
		Auto-Financement 22 %	91 810.96 €
TOTAL	422 701.92 €	TOTAL	422 701.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement du Quartier Ouest,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Secrétaire de séance
Cyril BEDIN



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-François YOU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Avril, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 11 Avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Hélène GUERY, David BONNEAU, Muriel CADOR, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, Eric MORNE, Carine VRIGNAUD, Cyril BEDIN.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien DURANDET (donne pouvoir à Patricka GUILLOTEAU), Cynthia CHATAIGNER, Guillaume MARTINEAU (donne pouvoir à Eric MORNE), Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, Sébastien PERROTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyril BEDIN.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA RÉNOVATION DU COURT EXTÉRIEUR DE TENNIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du court extérieur de tennis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre des Equipements Sportifs peut être allouée à la Commune pour ce projet.

Pour cela il convient de monter un dossier de demande d'aide sur accord du Conseil Municipal.

Il convient également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
TRAVAUX		SUBVENTION	
Rénovation du court extérieur	40 160.68 €	Equipements sportifs	8 032.13 €
		Auto-Financement 22 %	32 128.55 €
TOTAL	40 160.68 € €	TOTAL	40 160.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement de rénovation du court extérieur de tennis,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une demande de Subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Secrétaire de séance
Cyril BEDIN



Fait et délibéré en Mairie, les jours,
mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-François YOU

